

**MAIRIE
DE
MERCUER
07200**

Le 13 avril 2015

Tél. : 04.75.35.43.78
Fax. : 04.75.35.51.63
Email : mairie.mercuer@wanadoo.fr

Objet : Compte rendu Comité cantine du 7 avril 2015

Etaient présents:

Pour la mairie : Mr le Maire D.BERAL, Ch.CROZE-ARAUJO, B.CREUS, S.DUMOUTIER,

Pour les parents d'élèves : C .Chapuis, Y .Verdon, P.MANDIN,

Pour les délégués représentants des élèves : Léna DUMOUTIER, Louna JURKOWSKI, John-Emmanuel GARAND, Gurvan DEROCLES, Max CHAMBON.

Excusés :

Pour le personnel communal : Séverine COMBE

L'essentiel de cette réunion a été consacré au règlement de cantine.

Effectivement, la mairie avait précédemment jugé qu'une refonte de ce règlement de la cantine scolaire devait-être faite et également suite à la mise en place des nouvelles dispositions et organisations concernant quotidiennement le fonctionnement de la cantine scolaire, les personnels municipaux ont demandé la révision et la mise en place d'un nouveau règlement afin de s'appuyer dessus pour gérer au mieux ces temps de cantine. C'est donc à partir du précédent règlement que les délégués représentants des élèves ont travaillé en amont pour proposer à la mairie une refonte de ce règlement. (Il est a noté que ce travail et les propositions qui en découlent font preuve d'une grande maturité de la part de ces enfants...).Ce document décline les droits et les devoirs des usagés de la cantine scolaire. Les modifications souhaitées par les délégués des élèves portent essentiellement sur les "devoirs" des usagers vis à vis d'eux-mêmes et des personnels de la cantine afin de maintenir d'une part une ambiance sonore respectant petits et grands, (sur ce point, les délégués proposent la mise en place d'un "bruitomètre" qui par graduation de couleur informerait les usagers du niveau sonore avec la limite d'une minute de silence pour permettre la retombée des tensions si besoin était). D'autre part les délégués souhaitent une discipline toute particulière afin d'assister les dames de cantine pendant et à la fin des services.

L'aspect "éducatif" des repas a été reprécisé par les délégués des élèves et particulièrement sur le thème "goûter à tous"...

En conclusion, il a été longuement débattu à propos du non-respect des règles et des conséquences qui pouvaient en découler, (rappel verbal, rédaction des incidences et de leur auteur sur un cahier afin d'avoir une trace sur l'historique des incivilités (dont un délai de prescription à débattre), avertissement voir convocation aux familles).

Les rappels seront inscrits dans un classeur et non au tableau, pour plus de discrétion, et signés par le personnel et l'enfant. Au bout de 3 rappels, un courrier sera envoyé aux parents. Pour cette année scolaire, il est décidé de ne pas mettre à « zéro » les rappels puisque il reste un seul trimestre. A voir si ce délai semble correct et mis en place à la rentrée prochaine (2015/16).

- Faute de temps et d'éléments de réflexion nous n'avons pu débattre à propos du "gaspillage" à la cantine. Cependant cette réflexion devra être menée et des dispositions devront être prises afin de répondre au mieux sur ce point. Pour ce faire, d'une part les délégués de parents d'élèves vont solliciter l'avis des parents d'élèves, et d'autre part l'ensemble des élèves pourra en débattre au cours d'une réunion avec leurs enseignants. Quant à la mairie, de son côté elle réfléchit à ce problème avec entre autre le prestataire et fournisseur des repas.
- Dans les jours à venir les délégués représentants des élèves s'engagent à proposer très concrètement leur "bruitomètre" afin qu'il soit rapidement mis en place par les dames de cantine.
- Ce nouveau règlement rentrera en vigueur et remplacera donc l'actuel au lundi 27 avril 2015, date de la reprise du service cantine-scolaire après les vacances de Pâques et restera en l'état jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014/2015. Le Maire en fera lecture aux enfants de la cantine dès sa mise en place.
- Pour une meilleure représentativité des délégués de cantine, il est évoqué la question du lien avec les autres enfants. La mairie reconnaît que le moment pour cet échange est difficile à mettre sur le temps de cantine ou le soir après l'école. Proposition est faite de solliciter la directrice de l'école afin qu'elle et son équipe acceptent d'organiser dans les classes, (CE1/CE2 et CM1/CM2), une réunion avec tous les élèves pour "travailler" et débattre sur tous les points de ce nouveau règlement, voir y apporter d'autres modifications pour la rentrée scolaire 2015/2016.

La prochaine réunion du comité cantine avait été initialement programmée le mardi 19 mai 2015 à 17h30. Il est proposé de la remettre au mardi 9 juin à 16h45, afin d'une part, de laisser le temps aux parents d'élèves de préparer un bilan (questionnaire, réunion de parents, ...) et aux enfants d'y participer (horaire avancé). Une invitation sera envoyée indiquant l'ordre du jour.

Le Maire,
Pour le Maire, Didier BÉRAL
L'Adjoint

